

Procès-Verbal de la réunion du 17 février 2009

SAGE du Bassin Houiller

Le 17 février 2009, à 9h30, dans la salle REUMAUX de l'Hôtel Communautaire de Freyming-Merlebach, Simone HAMANN, Présidente de la CLE, ouvre la séance puis excuse Monsieur Clément LARCHER, Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de Bouzonville, René MARX, Syndicat départemental de la propriété privée rurale de Moselle et Charles MAIRE, Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de Folschviller.

La liste des membres présents est jointe en annexe.

Ordre du jour :

- 1- Point de rappel sur la procédure d'élaboration du SAGE du Bassin Houiller
- 2- Présentation par le bureau d'études de sa méthodologie de travail pour réaliser l'état des lieux (contenu des différentes phases, échéancier...)
- 3- Echanges avec le bureau d'études
- 4- Point d'information sur le SDAGE
- 5- Points divers

Approbation du compte-rendu de la séance du 20 octobre 2008

Simone HAMANN demande aux membres de la CLE s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu qui a été rédigé à l'issue de la réunion d'installation de la CLE.

Michel KASPAR fait remarquer que les questions émises notamment par le collège des usagers ne figurent pas dans le compte-rendu et demande à ce que cela soit pris en compte pour les prochains comptes-rendus.

Le compte-rendu de la réunion du 20 octobre 2008 est approuvé.

1- Point de rappel sur la procédure d'élaboration du SAGE du Bassin Houiller

Emilie LEBOEUF, animatrice du SAGE du Bassin Houiller, resitue la prestation du groupement d'étude dans la phase d'élaboration du SAGE.

La réunion d'installation de la CLE, qui a eu lieu le 20 octobre 2008, présidée par Madame la Sous-Préfète de Forbach marque le début de la phase d'élaboration du SAGE. Cette phase se terminera lorsque que la CLE aura adopté le SAGE et qu'un arrêté préfectoral sera pris.

La phase d'élaboration du SAGE se compose de plusieurs étapes :

- Etat initial
- Diagnostic
- Tendances et scénarios
- Choix de la stratégie
- Documents du SAGE

- Consultation puis approbation du SAGE

Les trois premières étapes constituent « l'état des lieux ».

Le Groupement ANTEA, associé avec SOGREAH, l'Atelier des Territoires et ACTéon, a été retenu pour réaliser l'état des lieux du SAGE du Bassin Houiller.

2- Méthodologie de travail du groupement pour réaliser l'état des lieux

Thierry BEURRIER, chef de projet pour ANTEA, commence par présenter le Groupement :

- ANTEA intervient pour la partie qui concerne les eaux souterraines
- SOGREAH traite la partie portant sur les eaux superficielles
- Atelier des Territoires mène l'étude pour l'occupation des sols et les zones humides
- ACTéon intervient pour l'animation des groupes de travail, en phase 2 et 3 (« Diagnostic » et « Tendances et scénarios »)

Yves BABOT, Ingénieur hydrogéologue, présente l'ensemble des phases :

- **phase 1 « Etat initial »** : les données disponibles auprès des services de l'Etat et des organismes publics sont collectés par le Conseil Général. Le groupement aura à charge de rencontrer les principaux acteurs du territoire en matière d'eau, et de recueillir les données absentes auprès des collectivités ou syndicats.

Ces données seront organisées dans un système d'informations géographiques et feront l'objet d'un atlas cartographique.

Cette phase est aussi l'occasion d'identifier les « manques ». Certaines données seront disponibles une fois l'état initial terminé, si elles sont importantes pour prendre des décisions, il sera envisagé de les recueillir pour les intégrer à l'étude.

Yves BABOT met en avant le caractère particulier du SAGE Bassin Houiller lié à l'arrêt des exhaures minières. L'équilibre ne sera atteint que d'ici 2 voire 3 décennies, et la CLE devra se positionner alors que la nappe n'aura pas retrouvé son niveau d'origine (avec les conséquences qui en découlent).

Le SAGE est aussi l'occasion d'établir un bilan sur l'eau qui entre et celle qui sort du périmètre SAGE, avec une prise en compte de l'aspect transfrontalier.

- **phase 2 « Diagnostic »** : il s'agit d'identifier les enjeux du territoire et de les hiérarchiser. Cette phase est délicate dans le sens où l'équilibre entre la remontée des eaux dans les galeries et la reconstitution de la nappe à son niveau d'origine ne sera pas atteint avant plusieurs années. Toutefois, il sera nécessaire de définir des objectifs de gestion pour ce territoire, qui serviront de base pour orienter les scénarios lors de l'étape suivante.

- **phase 3 « Tendances et scénarios »** : un premier travail consiste à définir les tendances d'évolution des usages : on regarde, dans le temps et dans l'espace, comment la situation va évoluer si il n'y avait pas de SAGE. Ensuite, des réunions organisées en groupe de travail permettront de définir des scénarios contrastés au regard des objectifs qui ont été définis lors du diagnostic. Une évaluation économique de ces scénarios sera réalisée par le Groupement.

Les incertitudes liées à l'état transitoire de la remontée de la nappe est à prendre en compte.

Le calendrier : Le délai de réalisation de l'état des lieux a été fixé à 15 mois, hors période de validation entre la remise des rapports provisoires et des rapports finaux, et hors délai

supplémentaire pour acquisition de données manquantes identifiées en phase 1. Le délai de réalisation de chacune des phases a été évalué à 5 mois.

Tel qu'est présenté l'échéancier, la remise du rapport de la phase 1 est attendue pour mi-juillet.

3- Echanges avec le bureau d'étude

Jean-Bernard MARTIN demande quels seront les incertitudes sur les scénarios ? Du fait qu'il y a des incertitudes, il y aura donc des incertitudes sur les scénarios, comment cela se traduira ?

Marie-Pierre LAIGRE précise que tous les documents sont évolutifs, et dans le même sens, le SAGE pourra être révisé.

Dans le bassin Ferrifère, la situation était identique, le bassin se trouvait en phase transitoire, seulement cette période a duré moins longtemps que ce qui se produira dans le Bassin Houiller.

Sur le secteur du Bassin Houiller, il convient de travailler en se basant sur la connaissance actuelle et de faire éventuellement des mises à jour au cours de l'étude.

Il est rappelé que le SAGE est un outil de gestion.

M. PREVOT explique qu'il faut accepter qu'on travaille sur les études déjà menées et arrêtés pris au risque de bloquer les procédures de validation.

Philippe LIAUTARD met en avant le fait que les scénarios peuvent évoluer dans le temps, et qu'effectivement, il faut admettre de travailler avec les données existantes.

Jean-Marie BURT qualifie la présentation du mandataire de claire et concrète, et demande à ce que les documents qui seront produits soient accessibles au grand public. L'atlas cartographique qui est attendu devra rester clair, quitte à faire plus de cartes pour ne pas nuire à la compréhension. Par ailleurs, la mise en ligne des documents sur internet devra être facilement accessible, avec la mise en place de liens.

Edouard MAIWURM demande si l'étude prendra en compte l'aspect transfrontalier. Une actualisation des données utiles au SAGE sera demandée auprès des interlocuteurs Allemands, qui sont par ailleurs associés à la démarche.

Jean BAUDET précise que le SDAGE prévoit une concertation avec des homologues frontaliers, lors de commissions internationales.

Nicole HOERNER demande si les collectivités et administrations ont obligations de communiquer les études ou données environnementales qui sont en leur possession. Marie-Pierre LAIGRE indique que c'est une obligation réglementaire.

Jean-Baptiste LUSSON demande si les données contenues dans une étude réalisée en 2000 par le Conseil Général pour recenser les décharges pourront être utilisées dans le cadre du SAGE.

Emilie LEBOEUF lui répond que ces informations pourront être diffusées.

Michel KASPAR se demande pourquoi on continue de faire encore une étude au vue des nombreuses qui ont déjà été réalisées sur le secteur, notamment par ANTEA.

Michel KASPAR demande à ce que soit expliqué clairement le cycle de l'eau et le fonctionnement particulier du système hydrogéologique propre au Bassin Houiller.

Marie-Pierre LAIGRE déclare que s'il y a des besoins de formation, sur « qu'est-ce que la géologie ? » par exemple, il est possible d'organiser une réunion. Sera expliqué par exemple l'impact d'un nouveau forage sur le sens d'écoulement de la nappe.
Emilio RODRIGUEZ précise qu'il existe une valise pédagogique à l'Agence de l'Eau.

Pour ce qui est des études qui ont été faites, si un SAGE est mis en place, c'est parce qu'il y a un problème commun à l'ensemble des acteurs présents sur le périmètre du SAGE, et que ce problème n'a pas été résolu, qu'il y a des conflits d'usages avec des intérêts contradictoires. Le SAGE est l'occasion d'ouvrir la discussion, la CLE est bien un lieu de débat et un lieu d'échange et de partage. L'intérêt de l'état des lieux est que les acteurs puissent avoir une vision partagée de leur territoire.

Michel KASPAR se demande quel est le rôle de la police de l'eau, mis à part envoyer des courriers ?

Jean BAUDET lui propose de convenir d'un rendez-vous pour que lui soit expliqué les actions menées par la DDAF. Il précise qu'une campagne de contrôle interservices a eu lieu en octobre dans le Bassin Houiller. Les résultats de cette campagne pourraient être présentés lors de la prochaine réunion de la CLE qui aurait lieu le 02 avril 2009 avec la participation de la sous-préfète de FORBACH.

4- Point d'information sur le SDAGE

L'objectif de la DCE est d'atteindre le bon état des masses d'eau d'ici 2015. L'an dernier a eu lieu la concertation auprès du public d'avril à octobre, et maintenant, ce sont les assemblées qui sont consultées. La CLE du SAGE du Bassin Houiller est également consultée pour recueillir son avis sur le projet de SDAGE et sur le programme de mesures. Une réunion de présentation aura lieu devant les membres de la CLE le **2 avril 2009 à 14h30**, le lieu sera précisé ultérieurement.

Par ailleurs, M. BAUDET souhaite inscrire à l'ordre du jour de cette réunion une présentation des résultats de la campagne de mesures qui a eu lieu en octobre, ce qui permettrait de rendre compte de l'action des services de police de l'eau et de l'ONEMA

5- Points divers

Un débat s'ouvre pour définir la manière dont seront associés les industriels et les acteurs du SCOT Val de Rosselle. Ils seront donc invités aux séances plénières et pourront émettre des avis ou remarques au même titre que les membres de la CLE. Ils seront également invités dans les groupes de travail qui auront lieu en phase 2 et 3 de l'état des lieux. La volonté de la CLE est d'associer l'ensemble des acteurs qui ont un rôle dans le domaine de l'eau, même s'ils ne figurent pas dans l'arrêté de constitution de la CLE.

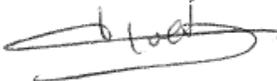
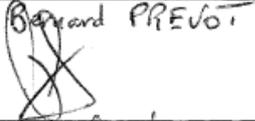
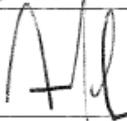
Les membres de la CLE étant désignés par arrêté préfectoral, les personnes qui seront invitées en séance plénière n'auront donc pas de droit de vote.

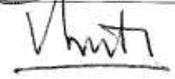
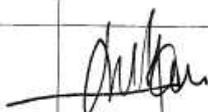
Emilie LEBOEUF explique que lors de la première réunion du Bureau, il a été décidé de communiquer sur le SAGE Bassin Houiller via le site internet du Conseil Général. Des démarches ont été entreprises avec le service communication et les pages sont en cours de réalisation. Un espace réservé sera créé afin que les membres de la CLE aient accès à des documents de travail. Par ailleurs, un logo pour le SAGE du Bassin Houiller est en cours de réalisation, et sera envoyé par mail aux membres de la CLE pour recueillir leur avis.

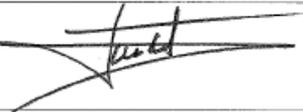
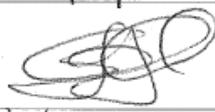
Simone HAMANN demande si il y a des questions avant de clore la séance.

Fin de la réunion à 11h10

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DU BASSIN HOULLER
REUNION DU 17 FEVRIER 2009 – FREYMING-MERLEBACH
LISTE D'EMARGEMENT**

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux		
Vice-Président de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach	Jacques FURLAN	représenté par Ph. Rouzet 
Président du Syndicat des Eaux Usées de la Vallée de Lauterbach	Gaston ADIER	
Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes du Warndt	Edouard MAIWURM	
Président du Syndicat d'Assainissement et d'adduction d'eau potable de Farébersviller et Environs (SAFE)	Patrick DEL BANO	
Membre du Conseil d'administration de la régie de l'eau de Hombourg-Haut	Marcel WILHELM	
Présidente du syndicat d'assainissement des Trois Vallées, Maire de Lachambre	Simone HAMANN, Présidente de la CLE	
Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de Seingbouse	Denis CISEL	
Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de Bouzonville	Clément LARCHER	excusé
Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de Folschviller	Charles MAIRE	excusé
Vice-Président délégué à l'Environnement au Conseil Général	Jean-Claude HOLTZ, 1 ^{er} Vice-Président de la CLE	
Conseillère Régionale de Lorraine	Chantal BARBACCI	
3 ^{ème} Vice-président délégué à l'eau, l'assainissement et les travaux à la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France	Jean-Claude HEHN	PO Bernard PREVOT 
Président du Syndicat Intercommunal des Eaux du Winborn	Jean-Jacques GRIMMER	

Président du Syndicat Intercommunal des Eaux Basse-Vigneulles et Faulquemont	Jean-Marie BURTARD	
Syndicat Intercommunal des Eaux de Barst	André DUPPRE	
Président du Syndicat Mixte Intercommunal d'Assainissement du Sud de la Bisten	Raymond MAREK, 2 ^{ème} Vice-Président de la CLE	
Président du Syndicat d'aménagement et de l'entretien de la Rosselle	Jean-Bernard MARTIN	
Energis Saint-Avoid	Hervé DEFLANDRE	
Collège des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations concernées		
Chambre de Commerce et d'Industrie de Moselle	Olivier BERTRAND Anne-Laure HANFF	
Chambre des Métiers et d'Artisanat de Moselle	Richard URBANEK	
Chambre d'Agriculture de Moselle	Michel ZIMMERMANN	
Vice-Président de la Fédération de la Moselle de pêche et de protection du milieu aquatique	Jean-Marie BURT	
Syndicat départemental de la propriété privée rurale de Moselle	René MARX	excusé
Chef du Centre opérationnel de Forbach de Veolia Eau	Eric LAHAYE	h
Président de l'association agréée pour la défense de l'environnement et la lutte contre la pollution en Moselle-Est (ADELP)	Michel KASPAR	
Vice Président du GECNAL	Jean-Baptiste LUSSON	
Représentante de l'UFC Que Choisir	Nicole HOERNER, 3 ^{ème} Vice-Présidente de la CLE	

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés		
Un représentant du Préfet coordonnateur de Bassin (représenté par la DIREN)	Marie-Pierre LAIGRE (DIREN Lorraine)	
Un représentant du Préfet de la Moselle	Robert JEANNERET	
Un représentant du Directeur Départemental délégué de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF)	Jean BAUDET	
Un représentant de la Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS)	Julien BACCARI	
Un représentant du Directeur Départemental de l'Équipement (DDE)	Christian PAGANI	
Un représentant du Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)	Philippe LIANTARD	
Un représentant du Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM)	Emilio RODRIGUEZ	
Un représentant de l'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL)	Gaëlle Legall	
Un représentant de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)	Vincent BURQUIN DIR Nord Est Frédéric SCHWAB Eric SABOT	

Structure	Prénom - Nom Titre	Emargement
Chambre de Destins et de l'Ardenne	Richard KLEIN	
SOGREAH	Isabelle STEFFAN	
ACTEON	Fabienne Kervarec	
L'Atelier des Territoires	Claude MAURY	
ANTEA -	Yves BABOT	
ANTEA	Thierry BEURRIER	
Landesamt für Umwelt und Arbeitsschutz Saarlouis	Thomas WALTER	